

M. Blaikie: Ce n'est pas la population.

M. Blenkarn: Le député dit que le marché n'est pas la population. D'une façon ou d'une autre, le Nouveau parti démocratique considère qu'il représente la population. Celle-ci connaît la position du Nouveau parti démocratique. Les sondages ont révélé où se situe le Nouveau parti démocratique—soit quelque part sous l'écran radar. Le NPD ne peut pas ajouter grand-chose au présent débat parce qu'il n'a pas grand-chose à offrir à la population canadienne, ce qui explique qu'il ait si peu la faveur de la population.

Je participe à nouveau à ce débat parce qu'il est temps, selon moi, que le Parlement repense tout l'objet du projet de loi. Celui-ci devrait être renvoyé au comité pour qu'on sache où nous en sommes en ce qui a trait aux sociétés de la Couronne, et ne pas être adopté. Le projet de loi devrait être retiré dès maintenant et l'on devrait commander une étude parlementaire sur la façon dont nous devrions gérer les investissements de nos très nombreuses sociétés d'État.

• (1550)

Le 11 mai, le président du Conseil du Trésor (M. Gray) a laissé entendre qu'il allait instituer une direction générale pour les sociétés de la Couronne. Il a dit à ce moment-là qu'il avait soudainement découvert six nouvelles sociétés d'État toutes neuves. L'autre jour, monsieur le Président, en lisant le rapport financier des Chemins de fer nationaux du Canada de 1983, j'ai trouvé à la page 5 une liste des compagnies consolidées qui appartiennent au Canadien National. Ces sociétés sont celles dont les comptes sont consolidés au bilan du Canadien National. Quarante-six entreprises font partie du groupe dit des Chemins de fer nationaux du Canada. Quarante-six sociétés d'État distinctes sont des filiales des Chemins de fer nationaux. Ce n'est pas tout, monsieur le Président. Les Chemins de fer nationaux ont des entreprises en exploitation conjointe et des participations avec 23 autres sociétés. Ce qui fait un total de 69 sociétés où le gouvernement du Canada, par le truchement du réseau des Chemins de fer nationaux, se mêle des affaires du pays. Le projet de loi C-24 ne traite pas de ce genre de prolifération. Il ne traite pas non plus d'une méthode par laquelle la population, le gouvernement, le Parlement ou qui que ce soit au Canada puissent se tenir au courant de ce qui se passe aux Chemins de fer nationaux.

Nous avons reçu un rapport de Petro-Canada. En l'étudiant, nous constatons que Petro-Canada Products Inc. est le nouveau nom de BP Refining and Marketing Canada Limited, mais que BP n'aurait pas cessé d'exister. Il y a ensuite Petro-Canada Enterprises Inc., et aussi Petrofina Canada Inc. Sans que l'on sache trop pourquoi le rapport déclare ensuite que «la Société a constitué Canartech Inc. à titre de filiale en propriété exclusive afin de rechercher des sources d'énergie de rechange au Canada». Nous avons investi dans l'industrie pétrolière pour nous y assurer une place à nous, Canadiens. C'est l'explication qui a été donnée à la Chambre. Il n'était absolument pas question de sources d'énergie de rechange. Pourtant cette société qui a été constituée pour assurer au Canada une entrée sûre dans l'industrie pétrolière, un moyen de suffire à ses besoins en pétrole, décide tout à coup de se faire l'instrument du gouvernement dans la recherche de sources d'énergie de remplacement. Jamais ce but n'a été proposé, monsieur le Président, quand le projet de former cet organisme a été soumis au Parlement. Et voilà pourtant, où nous en sommes.

Administration financière—Loi

Nous avons fusionné une poignée de sociétés ferroviaires en faillite pour garantir que le Canada aurait un bon service de transport ferroviaire. Maintenant, la société créée à ce moment-là a des camions et des autobus, fournit divers genres de services de messageries et s'occupe aussi de gérer des hôtels. Nous avons créé une société pétrolière pour garantir que le Canada pourrait satisfaire à ses propres besoins de pétrole, mais cette société fait maintenant de la prospection sous-marine un peu partout dans le monde en vue de l'exploitation des richesses naturelles de la Jamaïque et de la Chine. Elle essaie de mettre au point de nouvelles sources d'énergie et elle néglige bon nombre des objectifs qu'elle devait viser à l'origine parce qu'elle préfère s'occuper de prospection, prendre de l'expansion, créer des filiales et se multiplier. Voilà d'où provient le problème.

Quand le président du Conseil du Trésor nous a présenté sa nouvelle direction générale, il aurait dû savoir que le Parlement devait d'abord examiner les fonctions de cette nouvelle direction générale et demander l'avis des députés avant d'adopter une mesure législative qui regroupe certaines sociétés à l'annexe A, d'autres à l'annexe B et d'autres encore à l'annexe C.

La façon dont les sociétés sont réparties entre les annexes du projet de loi C-24 laisse beaucoup à désirer. On n'explique nulle part pourquoi certaines sociétés sont mentionnées dans une annexe et d'autres dans une autre annexe. On n'explique pas non plus pourquoi il suffit de présenter une motion et d'avoir un débat de sept heures pour confier de nouvelles fonctions à une société, alors qu'une filiale doit être créée par décret du conseil.

Le projet de loi vise uniquement à dissimuler ce qui se passe et à permettre à ces sociétés, à ces investissements d'État, de prendre de l'expansion, de dépenser, de réglementer et de contrôler l'actif des Canadiens sans que ceux-ci puissent en tirer un rendement réel. Cela doit cesser. Le Parlement doit commencer à exercer une certaine maîtrise sur les sociétés qui appartiennent au Parlement et au Canada. Nous ne savons pas vraiment si le chiffre cité par le président du Conseil du Trésor le 11 mai est exact. Nous ne savons pas vraiment dans quelle mesure ces sociétés nous appartiennent et ce que nous allons en faire.

L'autre jour, j'ai demandé ce que sont Les Associés Mingan, Ltée. Selon les renseignements que nous avons obtenus, il s'agit d'un camp de pêche privé. N'est-ce pas curieux que le peuple canadien soit propriétaire d'un camp de pêche privé? Quant à la société San Sebastiano, elle est propriétaire d'un terrain occupé par l'ambassade du Canada au Vatican. Pourquoi ces sociétés existent-elles? Pourquoi ne nous a-t-on jamais fourni des explications convenables à leur sujet?

La façon dont le projet de loi a été présenté et dont le président du Conseil du Trésor a fait sa déclaration vendredi dernier constitue un outrage au Parlement. A cause de cela, monsieur le Président, il ne serait que juste que le projet de loi soit mis de côté pendant six mois, pour que le Parlement examine toute la question des sociétés d'État et la façon dont elles sont contrôlées. Ensuite, il pourra décider s'il est préférable d'adopter la mesure à l'étude ou une autre mesure pour contrôler et gérer les investissements du Canada.